

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL*******
Séance du 8 mars 2021

N° 2021 - 09

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt et un, le 8 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président. M. Guy MERIEL assurant la présidence pour le vote du Compte Administratif
Présents :	10	
Votants :	11	
Nombre de voix :	14	
Date de la convocation :	02 mars 2021	

Présents : Mme MAGNANI, MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE), HEBRARD, HENRYOT, JAZEDE, MERIEL, REGAMBERT, SALOMON, VERIL, VERIL (suppléant de Mme PALMIE) et WEILL.

Absents excusés : Mmes BOURDONCLE et QUINTARD, M. LAMOLINAIRIE.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
M. GAILLARD (Paierie Départementale)

OBJET : Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2020 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant de l'approbation du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence est assurée par M. MERIEL.

Comme les années précédentes le CA 2020 comprend les résultats de l'exercice des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées :

- la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron pour les déchèteries de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchèteries de Parisot et Lexos.

I. Résultats

Les résultats globaux du Compte Administratif 2020 sont les suivants :

- Total des dépenses de l'exercice : (fonctionnement + investissement) 6 468 585.42 €
- Total des recettes de l'exercice : (fonctionnement + investissement) 6 980 279.72 €
- Reports de l'exercice 2019 :
 - Résultat de fonctionnement reporté (002) : + 1 202 746.66 €
 - Déficit d'investissement reporté (002) : - 351 002.91 €
- Les restes à réaliser à reporter en 2020 {dépenses et recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...)}.

Pour le CA 2020, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : Néant
- en recettes : Néant

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : 6 819 588.33 €
- recettes : 8 183 026.38 €

II. Répartitions financières des compétences obligatoires, des opérations ponctuelles et des compétences optionnelles :**1.1. DEPENSES**

Le montant des dépenses s'élève à **6 468 585 €**. Elles se composent :

1.1.1. Dépenses de fonctionnement

➤ **5 357 330 €** de dépenses de fonctionnement comprenant les principaux postes suivants :

- **4 443 873 €** de charges courantes constituées principalement de :
 - **2 131 614 €** de prestations de traitement des déchets ménagers non dangereux (ordures ménagères résiduelles),
 - **1 587 203 €** de tri et conditionnement des collectes sélectives des collectivités membres,
 - **478 455 €** de traitement et/ou tri des déchets assimilés déposés dans les 8 déchèteries,

- **314 000 €** de dépenses liées aux activités de transport des déchets dont :
 - Carburant, AD Blue : 169 508 €
 - Maintenance préventive, contrôles règlementaires, entretien et réparations du parc de poids lourds et remorques : 101 293 €
 - Assurance, taxe à l'essieu, ... : 21 245 €
 - EPI, télécommunications, petits matériels, déplacements : 14 527 €
- **39 145 €** de frais de fonctionnement des quais de transfert (maintenance des matériels, carburant, consommables),
- **9 901 €** de charges pour la plateforme bois-énergie (assurance, taxe, maintenance du chargeur, carburant),
- **11 757 €** pour le fonctionnement des déchèteries (eau, électricité, téléphone, petit matériel, ...),
- **16 263 €** pour le fonctionnement de la structure du Syndicat (assurances, affranchissement, fournitures, ...),
- **639 477 €** de dépenses de personnel comprenant :
 - Personnel de structure (164 722 €),
 - Autre personnel du Syndicat (chauffeurs et agent de déchèterie) (233 991 €),
 - Remboursement de mises à disposition de services (quais de transfert, déchèteries et plateforme bois-énergie) (240 764 €),
- **86 115 €** de charges d'intérêts des emprunts contractés pour l'ensemble des compétences,
- **202 758 €** d'opérations d'ordre.

1.1.2. Dépenses d'investissement

➤ **1 111 253 €** de dépenses d'investissement comprenant principalement :

- **594 241 €** de remboursement de capital des emprunts concernant les aménagements des quais, les matériels de transport, la plateforme bois énergie et l'unité de traitement des matières de vidange, les infrastructures des compétences optionnelles,
- **67 569 €** de matériel informatique, téléphonie, petit matériel déchèteries, pont bascule, conteneur maritime et clôtures ISDND,
- **449 446 €** d'opérations patrimoniales (régularisation déchèterie de Montaigu-de-Quercy).

1.2. RECETTES

Le montant des recettes s'élève à **6 980 280 €** dont :

1.2.1. Recettes de fonctionnement

➤ **6 980 280 €** de recettes de fonctionnement comprenant principalement :

- **5 059 758 €** de contributions des collectivités membres pour assurer la gestion des compétences obligatoires et optionnelles dont
 - 1 431 498 € de la CdC du Quercy Caussadais,
 - 539 505 € de la CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,
 - 1 268 993 € de la CdC du Quercy Vert Aveyron,
 - 531 400 € du SIEEOM Sud Quercy,
 - 1 288 371 € du SMEEOM de la Moyenne Garonne,
- **87 500 €** de participation du Conseil Départemental au titre de sa contribution aux charges de structure,
- **30 471 €** représentant le produit d'activités (essentiellement la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2020),

- ~~182 834 €~~ de revente de produits de déchèteries (ferrailles, batteries, contributions et soutiens des Eco-Organismes...) et facturation aux professionnels reversés à chaque collectivité concernée,
- **337 506 €** de contribution en annuités du Conseil Départemental principalement pour les opérations d'aménagement des quais de transfert, les aménagements des déchèteries et la réalisation de la plateforme bois,
- **34 198 €** de recettes de la plateforme bois énergie (participations des utilisateurs du site),
- **81 450 €** de remboursement du Budget Annexe (Matières de vidange),
- **7 134 €** de remboursements divers (indemnités journalières et remboursement sinistres, ...),

1.2.2. Recettes d'Investissement

➤ **1 156 628 €** de recettes d'investissement comprenant :

- **47 531 €** de FCTVA,
- **202 756 €** de dotation aux amortissements,
- **496 124 €** d'excédent de fonctionnement,
- **449 446 €** concernant le transfert de la déchèterie de Montaigu-de-Quercy.

III. Synthèse des opérations de l'exercice :

Les données principales du CA 2020 (compétences obligatoires, opérations ponctuelles, compétences facultatives) font l'objet de la présentation synthétique annexée au présent rapport.

Ces résultats sont en conformité avec les résultats du Compte de Gestion, à savoir :

Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice	5 357 329.80 €
- Recettes de l'exercice	<u>5 823 651.29 €</u>
Résultats de l'exercice	+ 466 321.49 €

Investissement :

- Dépenses de l'exercice	1 111 255.62 €
- Recettes de l'exercice	<u>1 156 628.43 €</u>
Résultats de l'exercice	+ 45 372.81 €

Soit :

- Résultat de fonctionnement	466 321.49 €
- Résultats d'investissement	+ <u>45 372.81 €</u>
Solde des opérations de l'exercice.....	+ 511 694.30 €

Résultats cumulés :

- Excédent de fonctionnement reporté de 2019 :	1 202 746.66 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice :	<u>466 321.49 €</u>
	. Total : 1 669 068.15 €
- Déficit d'investissement reporté de 2019 :	- 351 002.91 €
- Excédent d'investissement de l'exercice :	+ <u>45 372.81 €</u>
	Solde : - 305 630.10 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 0 €
- Recettes 0 €

Solde :

- Excédent de fonctionnement 1 669 068.15 €
- Déficit d'investissement..... - 305 630.10 €
- Restes à réaliser..... 00.00 €
- Solde 1 363 438.05 €

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement est en partie constitué d'excédents des participations des membres qui seront déduits des participations de l'année 2021.

*
**

M. MERIEL, Président de séance après le retrait du Président, demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2020 concernant le Budget Principal.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le présent Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré le 8 mars 2021

Le Président,
Michel WEILL

